

<b>COARRAZE</b> <b>DISTRIBUTION DE 100 PIEGES A FRELONS ASIATIQUES</b>
---

Le conseil municipal s'est réuni le 4 mars 2011 et a évoqué les points suivants :

**Electrification rurale. Programme « Eclairage public (Département)- Communes bourg (Souterrain) 2011 »**

**Approbation du projet et du financement de la part communale**

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

○ Participation du département (dépense subv. plafonnée à 28 507,96 € HT) :	7 126,99 €
○ TVA préfinancée par le SDEPA	13 382,48 €
○ Particip. de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat :	61 150,99 €
○ Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	3 103,54 €
○ Total	84 764,00 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**Lotissements la Palmeraie et les Coustous de Darré II**

Monsieur le Maire rappelle les enquêtes publiques concernant le classement dans le domaine communal des espaces verts des deux lotissements.

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

Le Conseil Municipal :

-DECIDE à l'unanimité le classement dans le domaine communal des espaces verts des deux lotissements.

**Lutte contre le frelon asiatique**

Une réunion a eu lieu à la mairie le 25 février 2011 pour réfléchir sur les moyens à mettre en place afin de lutter contre la prolifération de ces frelons. Il a été décidé que la commune commande une centaine de pièges avec appât et qu'une association soit mise en place au plus vite pour mener cette action.

**Compte-rendu de la décision de préemption du lot n°6 de l'indivision Carrazé**

Les 2 lots préemptés, situés en zone à vocation économique, seront rétrocédés à la Communauté de Communes afin d'y installer exclusivement des entreprises.

**Problème de violence à l'école primaire de Coarraze**

Plusieurs faits de violence de la part de certains élèves ont été constatés à l'école primaire. Neuf enfants ont été retirés de l'établissement par leurs parents depuis le début de l'année.

Face à cette situation, les représentants des parents d'élèves ont adressé à la Directrice de l'école, à l'équipe enseignante et au maire (avec copie à l'Inspecteur d'Académie) un courrier pour demander qu'un conseil d'école soit organisé dans les plus brefs délais et que des solutions soient apportées. Le conseil unanime soutient les revendications des parents.

**Compte-rendu des délégations données au maire en matière de droit de préemption.**

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. présentée par la SCP Poey-Noguez, Dumas, Briere, Laplace, notaires à Pau (64000) concernant l'immeuble cadastré A n°1504-2068-2069 mis en vente par M et Mme Jean-Yves DESCAT.